

**CONSENTEMENT À DES VÉRIFICATIONS
PAR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE – DIVISION POLICE**

* Complétez le présent formulaire en lettres moulées.

Section 1: IDENTIFICATION DE L'ORGANISME. (organisation postulé)

Organisme:	<i>Club de nage synchronisée Performance Synchro (CNSPS)</i>	
Adresse:	<i>230, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache</i>	Téléphone: <i>450-974-5111</i>

Section 2: IDENTIFICATION DU CANDIDAT - BÉNÉVOLE EMPLOYÉ
RÉMUNÉRÉ

Identification du candidat à partir d'au moins 2 pièces d'identité dont une avec photo (spécifier les pièces présentées)			
Permis de conduire : <input type="checkbox"/> Assurance maladie : <input type="checkbox"/> Autres : _____			
Nom:	Prénom:	Date de naissance:	Sexe: M () F ()
Numéro du permis de conduire: (Aux fins d'identification : très important) (ex. : A 1234 56789 00)			
Adresse actuelle: (No, rue, ville, code postal)		Téléphone: ()	
Adresses précédentes: (5 dernières années)			

J'atteste avoir vérifié l'identité du candidat: (nom du responsable)			
Nom: _____		Signature: _____	

Requête demandée par : _____.

**CONSENTEMENT À DES VÉRIFICATIONS
PAR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE – DIVISION POLICE**

Section 3: CRITÈRES DE FILTRAGE

(Spécifiez l'employeur, les fonctions à exercer et la clientèle visée) _____

BÉNÉVOLES		
Liste des comportements ou infractions		
Domaine		INITIALES
Violence	Tout comportement ou toute infraction criminelle pour laquelle une quelconque forme de violence a été utilisée tels que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement, etc.	
Sexe	Tout comportement ou toute infraction à caractère sexuel telles que l'agression sexuelle, les actions indécentes, sollicitation ou incitation à la prostitution, etc.	
Vol - fraude	Tout comportement ou toute infraction criminelle dont la nature même est assimilable à un vol ou une fraude tels que le vol par effraction, le vol simple, la prise de véhicules automobiles sans consentement, la fraude, la corruption, la supposition de personne, etc.	
Conduite Automobile	Tout comportement ou toute infraction criminelle relative à la conduite de véhicules tels que la capacité de conduite avec facultés affaiblies, le délit de fuite, conduite dangereuse, etc.	
Drogue / autres Substances	Tout comportement ou toute infraction relative aux stupéfiants, aliments et drogues tels que possession, trafic, importation, culture, etc.	
Autres	(Ex.: incendie criminel, gangstérisme, méfaits... Préciser)	

J'autorise la divulgation de toute information relative à cette demande de vérification à l'organisme mentionné ci-haut.

Signature: _____

Section 4: CONSENTEMENT

Je soussigné(e) consens à ce que le service de police de Saint-Eustache vérifie mes antécédents, c'est-à-dire, toute condamnation ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle ou pénale, de même que tout comportement faisant raisonnablement craindre que je constitue un risque pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui je serai appelé à œuvrer. Sont également considérées comme des antécédents les infractions énumérées à l'annexe de la *Loi sur le casier judiciaire* même si celles-ci ont fait l'objet d'un pardon. Je consens également à ce que le service de police fasse les vérifications à partir des critères de filtrage identifiés ci-dessus et transmettre les résultats selon la procédure établie au présent formulaire.

Signature: _____

Date: _____

Date: _____

Si le candidat est mineur, signature du parent ou du tuteur

L'employeur ou l'organisme est assujéti à la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12), notamment les articles 18.2 et 20, ainsi que, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) ou à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1), et à la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C., (1985), c. C-47)

18.2 "Culpabilité à une infraction" Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

20. "Distinction fondée sur aptitudes non discriminatoire" Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.